



PARIS RECRUTE

2 Professeur·es des Conservatoires

dans la discipline

FLÛTE TRAVERSIÈRE

Les postes sont à pourvoir dans l'un des 18 conservatoires rattachés à la Direction des Affaires Culturelles (DAC) qui a pour mission de conserver et valoriser le patrimoine matériel et immatériel, soutenir la création et accompagner la diffusion des œuvres créées et permettre au plus grand nombre l'accès à l'offre et à la pratique culturelle.

En tant que Professeur·e de « FLÛTE TRAVERSIÈRE », vous êtes chargé·e de tâches d'enseignement au conservatoire à rayonnement régional de Paris ou dans les conservatoires municipaux d'arrondissement.

La durée hebdomadaire des cours est fixée à 16h. L'exercice des missions peut être réalisé à temps partiel.

Travailler à la Ville de Paris, c'est adhérer aux valeurs du service public et donner du sens à votre vie professionnelle. C'est rejoindre une Ville engagée dans la transformation de son urbanisme pour relever les défis climatiques, améliorer le cadre de vie de ses habitants, protéger les plus vulnérables et impliquer les habitants aux décisions qui les concernent. C'est accueillir les Jeux Olympiques en 2024 et préparer le saut technologique de la Ville de demain !

Inscriptions au concours
du 26 septembre
au 21 octobre 2022

Concours
Professeur·e des Conservatoires
Spécialité :
FLÛTE TRAVERSIÈRE
(catégorie A)
Épreuves à partir du 05/12/2022

- PROFIL :**
- Être titulaire du Certificat d'Aptitude aux fonctions de professeur·e des conservatoires classés ou justifier d'une équivalence (pour les détails consulter la brochure du concours)
 - Remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique
 - Connaissance du répertoire musical
 - Qualités pédagogiques,
 - Aptitude à s'inscrire dans un projet collectif d'établissement
 - Disponibilité et autonomie

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Ville de Paris / DRH / Bureau du recrutement
2 rue de Lobau – 75004 Paris (9h-12h30 / 13h30-17h)

www.paris.fr/recrutement

